



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**

ARRETE SDIS N° 172365

**PORTANT COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le procès-verbal des élections du 16 juin 2014 relatif au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération n° 14-41 du conseil d'administration du 11 juillet 2014 fixant à huit le nombre de représentants titulaires et à huit le nombre de représentants suppléants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu les désignations des représentants du personnel appelés à siéger au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes effectuées par les organisations syndicales habilitées ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 2 avril 2015 relative à l'élection de M. Eric CIOTTI, président du conseil départemental des Alpes-Maritimes exerçant de droit la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 24 avril 2015 relative à l'élection des représentants du Département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

ARRETE

Article 1^{er} : la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est arrêtée comme suit :

Président : *M. Eric CIOTTI*, président du conseil d'administration du SDIS 06, député des Alpes-Maritimes, président du conseil départemental.

En cas d'empêchement ou d'absence : *M. Gérard MANFREDI*, 1^{er} vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière.

Représentants de l'administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. CIOTTI Eric</i> , président du conseil d'administration, député des Alpes-Maritimes, président du conseil départemental	<i>M. MANFREDI Gérard</i> , 1 ^{er} vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière
<i>M. GINESY Charles-Ange</i> , vice-président du conseil départemental, député-maire de Péone	<i>M. le lieutenant-colonel GOSSE Frédéric</i> , adjoint au directeur, chef du groupement territorial Ouest
<i>M. THAON Jean</i> , 2 ^{ème} vice-président du conseil d'administration, maire de Lantosque	<i>M. le colonel MONTALTI Marc</i> , adjoint au directeur chargé du technique et des systèmes d'information
<i>M. le colonel JARDINET Alain</i> , directeur départemental par intérim	<i>M. le lieutenant-colonel CASTAGNOLA Frédéric</i> , chef du groupement fonctionnel citoyenneté
<i>M. SCHERRER Joël</i> , directeur administratif et financier	<i>M. le lieutenant-colonel GALEY Maurice</i> , chef du groupement fonctionnel informatique et télécommunications
<i>M. le lieutenant-colonel RIQUIER Olivier</i> , adjoint au directeur, chef du groupement territorial Nice-Montagne	<i>M. le lieutenant-colonel CALATAYUD Erick</i> , chef du groupement fonctionnel formation-sport
<i>M. le colonel GENOVESE Marc</i> , adjoint au directeur chargé de l'organisation opérationnelle	<i>M. BERNARD Francis</i> , chef du groupement fonctionnel patrimoine immobilier
<i>M. BOUKOBZA Gérard</i> , chef du groupement fonctionnel ressources humaines et administration générale	<i>M. le lieutenant-colonel CAVALIER Yves</i> , chef du groupement fonctionnel opérations

Membres de droit

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. le médecin-chef départemental	M. le médecin-chef départemental adjoint

Représentants du personnel

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>M. Dominique REY</i>	<i>Mme Mireille DOUCET</i>
<i>M. Philippe REBUFFEL</i>	<i>M. Brice RAYBAUT</i>
<i>M. Olivier FOGLIANI</i>	<i>Mme Karine PIERRE-LOUISY</i>
<i>M. Marc GREGORINI</i>	<i>M. Christophe FABRI</i>
<i>M. Stéphane DI COMUN</i>	<i>M. Michaël BOUE</i>
<i>M. Thierry CARON</i>	<i>M. Mathieu SOLE</i>
<i>Mme Virginie VANDOMME</i>	<i>M. David SOSNOWSKI</i>
<i>Mme Yann CARTEAUX</i>	<i>M. Fabrice GIBERT</i>

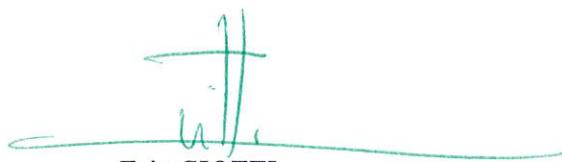
Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif à la composition du comité d'hygiène et de sécurité du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est abrogé.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte, 06300 Nice, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le président du conseil d'administration et M. le directeur par intérim du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Fait à Villeneuve-Loubet, le 01 MARS 2017

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et
de secours des Alpes-Maritimes,*



Eric CIOTTI